

DEC122032DR08

Décision portant nomination de Mme Yasmina BEN-SAHRA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité CNRS UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation et nommant Mme Dominique MASSIOT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 1^{er} octobre 2012 ;

Considérant que Mme Yasmina BEN SAHRA a suivi la formation initiale d'ACMO / Assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes les 6-7, 16-17, 27-28 juin et 08 juillet 2011 à Orléans.

DECIDE :

Article 1 : Mme Yasmina BEN SAHRA, Ingénieur d'études, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3079 à compter du 01/01/2012.

Mme Yasmina BEN SAHRA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Yasmina BEN SAHRA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans le 6 octobre 2012

Dominique MASSIOT
Directeur de l'unité UPR n°3079

Patrice SOULLIE
Délégué régional
Le 22/10/2012